Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212;

VU les arrêtés préfectoraux en date du 14 Mai 1993 et du 2 Août 1990 ;

VU la demande présentée par le service Culture, Animation et Communication de la commune d'Agon-Coutainville pour l'organisation de PARTIR EN LIVRE Place de Gaulle à Agon-Coutainville ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er**: Le service Culture, Animation et Communication de la commune

d'Agon-Coutainville est autorisé à effectuer une diffusion sonore Place de Gaulle le mardi 18 juillet 2023 de 07 heures jusqu'à 01

heure le mercredi 19 juillet 2023.

<u>ARTICLE 2</u> : La Secrétaire Générale de la mairie, les Services de Gendarmerie et

le Garde Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Agon-Coutainville, le 4 mai 2023

Le Maire,

Christian DUTERTRE

